

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne – Aspect ICPE

Unité territoriale : 71	Subdivision : 3															
<p>Nom(s) du ou des inspecteurs : Frédéric FAYARD – Delphine GIRARD</p> <p>Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 30/09/2010 Date de l'inspection : 12/10/2010</p> <p>Type d'inspection :</p> <table><tr><td><input type="checkbox"/> approfondie</td><td>ou</td><td><input type="checkbox"/> courante</td><td>ou</td><td><input type="checkbox"/> ponctuelle</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> inopinée</td><td>ou</td><td><input type="checkbox"/> annoncée</td><td></td><td></td></tr><tr><td><input type="checkbox"/> planifiée</td><td>ou</td><td><input type="checkbox"/> circonstancielle</td><td></td><td></td></tr></table> <p>Motif de la planification ou détail des circonstances : programme pluriannuel de contrôle</p>		<input type="checkbox"/> approfondie	ou	<input type="checkbox"/> courante	ou	<input type="checkbox"/> ponctuelle	<input type="checkbox"/> inopinée	ou	<input type="checkbox"/> annoncée			<input type="checkbox"/> planifiée	ou	<input type="checkbox"/> circonstancielle		
<input type="checkbox"/> approfondie	ou	<input type="checkbox"/> courante	ou	<input type="checkbox"/> ponctuelle												
<input type="checkbox"/> inopinée	ou	<input type="checkbox"/> annoncée														
<input type="checkbox"/> planifiée	ou	<input type="checkbox"/> circonstancielle														
<p>Société : TARMAC GRANULATS AS / A / D / NC</p> <p>Commune : Saint-Martin-Belle-Roche</p> <p>Activité : carrière de roche massive Priorité : A enjeux</p>																
<p>Liste des installations inspectées : la carrière (installation de traitement non inspectée)</p> <p>Thèmes : situation des installations, garanties financières, protection des tiers, recyclage des déchets inertes</p> <p>Référentiels de l'inspection : AP d'autorisation du 28/12/2005 AP complémentaire du 17/07/2007 (recyclage de déchets inertes)</p>																
<p>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : M. GRUET : directeur foncier et environnement ; M. ROLLET : animateur sécurité M. PERON : directeur technique</p>																
<p>Principales constatations effectuées : Globalement, le site apparaît bien tenu en ce qui concerne son environnement et la protection des tiers, néanmoins certains écarts sont constatés en ce qui concerne l'activité de stockage et de recyclage de déchets inertes. Il s'agit des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'exploitant procède à l'acceptation de déchets inertes, mais ceux-ci ne font pas l'objet d'un traitement et d'un recyclage comme prévu par l'arrêté préfectoral de 2007 faute de débouché (ces matériaux sont principalement utilisés pour la remise en état du site),• le document d'acceptation préalable et la procédure ne sont pas finalisés,• même si le lieu d'origine du déchet est indiqué sur le registre, la provenance est à préciser : zone industrielle, agricole...• ces conditions d'exploitation étant différentes de ce qui avait été prévu dans le dossier de demande de 2007, l'exploitant doit porter à la connaissance du préfet ces modifications avec l'ensemble des éléments nécessaires (article R512-33 du code de l'environnement)																
<p>Suites envisagées : lettre à l'exploitant</p>																
<p>Liste des documents établis suite à la visite : Tableau des constats ; lettre à l'exploitant</p>																
<p>Chalon-sur-Saône, le 19 novembre 2010</p> <p>L'inspecteur des installations classées</p> <p>Signé</p> <p>Frédéric FAYARD</p>	<p>Vérification et approbation :</p> <p>La responsable de subdivision</p> <p>Signé</p> <p>Delphine GIRARD</p>															